



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE

Réunion visio 20 janvier 2020

Présidence : M. Nicolas VUILLEMIN

Présents : MM. Alain ALDAX – Michel NAGEOTTE – Pierre Etienne DEMILLIER

Assiste : Mme Delphine SCARAMAZZA

1 - FUTSAL SENIORS FEMININ

1.1 FORFAITS

Site de Torcy

La commission enregistre le forfait non déclaré de l'équipe de Jura Lacs pour le 1^{er} tour prévu le 12 janvier 2020 à Torcy et lui inflige une amende de 85€.

Site de Baume les Dames

La commission enregistre le forfait déclaré de l'équipe de Passavant pour le 1^{er} tour prévu le 12 janvier 2020 à Baume les Dames et lui inflige une amende de 35€.

Site de Is sur Tille

Courriel de Chatenoy AS

La commission enregistre le forfait déclaré de l'équipe Chatenoy AS pour le 2^{ème} tour prévu le 19 janvier 2020 à Is sur Tille et lui inflige une amende de 35€.

Site de Brazey en Plaine

Courriel de Chatenoy AS

La commission enregistre le forfait déclaré de l'équipe Chatenoy AS 2 pour le 2^{ème} tour prévu le 19 janvier 2020 à Brazey en Plaine et lui inflige une amende de 35€.

Courriel de Racing Besançon

La commission enregistre le forfait déclaré de l'équipe Racing Besançon pour le 2^{ème} tour prévu le 19 janvier 2020 à Brazey en Plaine et lui inflige une amende de 35€.

Courriel de Les Fins

La commission enregistre le forfait déclaré de l'équipe Les Fins pour le 2^{ème} tour prévu le 19 janvier 2020 à Brazey en Plaine et lui inflige une amende de 35€.

La commission regrette que ces clubs engagés fassent forfait entre le 1^{er} et 2^{ème} tour, l'organisation étant indiquée lors de la circulaire du 1^{er} tour et pour rappel les organisations futsal étaient inscrites au calendrier général de début de saison.

1.2 ORGANISATION FINALE

La commission homologue les résultats du 2^{ème} tour Futsal Seniors Féminin sous réserve des dossiers en cours et procède à la répartition des 8 équipes qualifiées en 2 groupes pour la Finale prévue le samedi 25 janvier au Gymnase des Bourroches à Dijon (13h15 à 19h00).

Groupe A : Mellecey Mercurey – Is Selongey – Lons le Saunier RC – Baume les Dames

Groupe B : Villers les Pots – Pontarlier CA – Dijon FCO – Grand Besançon FC

La circulaire d'organisation sera transmise aux clubs.

Le Président,

Nicolas VUILLEMIN

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football